

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 73, rue Main à Dudswell, le 12 novembre 2018 à 19h30, à laquelle étaient présents :

Sont présents : Mme Mariane Paré, maire
 M. Alain Dodier, conseiller
 Mme Véronick Beaumont, conseillère
 M. Michel Gagné, conseiller
 Mme Marjolaine Larocque, conseillère
 M. Réjean Cloutier, conseiller
 Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Madame Mariane Paré, conseillère, agit à titre de présidente d'assemblée.

20. Réouverture de la séance

Les membres présents forment le quorum, madame Mariane Paré, maire, ouvre la séance à 19h32, les points suivants sont proposés et une deuxième période de questions est ajoutée.

7.2 Déneigement du chemin Jackson Reporté

7.3 Modification de la résolution 2018-319 Contrat pour le déneigement du stationnement et de la patinoire du parc Gordon-MacAulay et l'accès à la borne-fontaine de la rue Bishop Résolution 2018-355

La conseillère Mme Isabelle Bibeau déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite obtenir un prix horaire pour le déneigement de l'accès à la borne-fontaine et de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-319 ne comprenait pas le déneigement de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu deux soumissions pour ce contrat de déneigement.

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la Municipalité accorde le contrat pour le déneigement du stationnement et de la patinoire située au parc Gordon-MacAulay ainsi que de l'accès à la borne-fontaine de la rue Bishop à monsieur Michel Raymond pour un an soit pour l'hiver 2018-2019 au montant :

Stationnement du parc Gordon MacAulay : 2 500 \$ plus les taxes applicables
Patinoire du parc Gordon MacAulay : 2 000 \$ plus les taxes applicables
L'accès à la borne-fontaine sur la rue Bishop : 900 \$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**9.1 Demande d'exclusion de la zone verte pour le lot 4 197 964 – 198, route 112 Est
Résolution 2018-356**

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion du lot 4 197 964 pourrait créer une expansion de l'étalement urbain ce qui n'est pas préconisé dans le plan d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) a soulevé les points suivants :

- La consolidation des périmètres d'urbanisation et la restriction de l'étalement des fonctions urbaines en dehors des périmètres d'urbanisation avec ou sans services;
- L'article 59 de la CPTAQ (Commission de la protection du territoire agricole du Québec) ne favorise pas l'étalement urbain en zone agricole;
- L'environnement immédiat du lot 4 197 964 est en zone verte à 100 % et n'est pas adjacent à aucune parcelle en zone blanche.

CONSIDÉRANT QUE le CCU de la municipalité recommande de ne pas appuyer la demande d'exclusion portant sur le lot 4 197 964.

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal n'appuie pas la demande d'exclusion de la zone verte pour le lot 4 197 964 situé au 198, route 112 Est pour les raisons soulevées par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Isabelle Bibeau, conseillère, déclare la séance close à 19h37.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Alain Dodier, conseiller, propose la levée de la séance.

Mariane Paré
Maire

Marie-Ève Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière